

# Commune d'Anhée

## Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur les territoires de Dinant, Yvoir, Onhayé et d'Anhée.**

Concerne la demande de **ENECO Wind Belgium SA**, Chaussée de Huy, 120 bte A à 1300 WAVRE

en vue d'obtenir **le PERMIS UNIQUE DE CLASSE 2**

pour **la construction et l'exploitation d'une éolienne bridée à une puissance maximum de 2,92MW ainsi que ces équipements annexes sis à Viet à 5500-DINANT**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture De l'enquête	Lieu de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
19/09/2022	26/09/2022	10/10/2022	Administration Communale d'Anhée Service environnement Place Communale, 6 5537 ANHEE	Collège communal, Administration Communale d'Anhée Place Communale, 6 5537 ANHEE

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, **de 9h à 12h, les mercredis de 13h à 16h**, au service environnement. Des permanences sont organisées les samedis 1<sup>er</sup> octobre et 08 octobre 2022 de 9h à 11h30', au service population.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les observations écrites peuvent être adressées au collège communal d'Anhée, Place Communale, 6 à 5537-Anhée. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

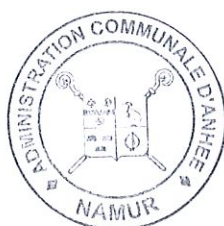
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique, Département des Permis et Autorisations, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur et du Fonctionnaire-Délégué, Département de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, Place Léopold n°3 5000 Namur.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire technique du Département des Permis et Autorisations et le Fonctionnaire délégué du Département de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

La Directrice générale f.f.,



Eve ACKAERT



Le Bourgmestre,



Luc PIETTE